

# SÉANCE ordinaire

**Le 4 mars 2024**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 mars 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

**EST ABSENT :** Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **240304.063 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Signataire – Entente de préoccupation « Zone Vélo Pabok »
- Proclamation municipale à une demande d'appui formulée par Autisme de l'Est-du-Québec
- Embauche - Opérateur assainissement des eaux et au contrôle de l'eau potable - service des travaux publics

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
  - 4.2 Nomination du maire suppléant et d'un substitut ;
  - 4.3 Signataires – Protocole d'entente association du hockey mineur du rocher (comité organisateur coupe INNERGEX) – 14 au 17 mars 2024 ;
  - 4.4 Signataires – Tournoi loisirs-adultes – 21 au 24 mars 2024 ;
  - 4.5 Mise à jour – Liste des membres du CCU ;
  - 4.6 URLSGIM – Nomination de deux (2) déléguées;
  - 4.7 Octroi de contrat – Piscines J. Vaillancourt – Achat de palmier synthétique – Projet de quartier Chandler Est ;
  - 4.8 Demande de dérogation mineure – CISSS de la Gaspésie (Villa Pabos) - Résolution 24-U-03 ;
  - 4.9 Demande de dérogation mineure – CISSS de la Gaspésie et des Îles - Résolution 24-U-04 ;

- 4.10 Appui – Certification VÉLOSYMPATHIQUE ;
- 4.11 Autorisation – Bouge jusqu’au bout du monde 2<sup>e</sup> édition – Utilisation de la route 132 ;
- 4.12 Signataires – Lettre d’entente – Monsieur Bernard Duguay ;
- 4.13 Mandat à l’Union des municipalités du Québec - Mandataire – Regroupement d’achat en commun assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029 ;
- 4.14 Signataires de la convention d’aide financière - Soutien à la mise en œuvre d’actions s’inscrivant dans la démarche intégrée en développement social sur le territoire de la MRC Rocher-Percé ;
- 4.15 Avis de motion - Projet de règlement de concordance numéro 2017-Z-007 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le plan d’urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler
- 4.16 Projet de règlement de concordance numéro 2017-Z-007 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le plan d’urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler ;
- 4.17 Recommandation de paiement – Pointage Pro – Fourniture d’un tableau numérique Nevco ;
- 4.18 Recommandation de paiement – Morency Société d’avocats – Honoraires professionnels ;
- 4.19 Recommandation de paiement – Projet des quartiers Chandler Est et Ouest – Site Gaspésia piste multifonctionnelle;
- 4.20 Recommandation de paiement – GROUPE AKIFER INC. – Plan de protection - Installations de production X0009073 et X0009077
- 4.21 Recommandation de paiement – Imprimerie des anses – Projet de quartier Pabos;
- 4.22 Recommandation de paiement – Laurier Hamilton et Fils Ltée – Projet de quartier Pabos Mills;
- 4.23 Recommandation de paiement – GBV AVOCATS – Services rendus et honoraires;
- 4.24 Recommandation de paiement – UMQ – Cotisation annuelle 2024;
- 4.25 Nomination – Conseil d’administration de l’OMH Chandler ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE
  - 6.1 Période de questions de l’assemblée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **240304.064 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et des séances extraordinaires du 12 février, du 16 février et du 28 février 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **240304.065 CORRESPONDANCE - ASSOCIATION ÉPILEPSIE GASPESIE-SUD – JOURNÉE LAVANDE LE 26 MARS 2024**

Mars, mois national de l’épilepsie Journée Lavande : 26 mars 2024

La Journée Lavande a été fondée par Cassidy Megan en Nouvelle-Écosse au Canada en 2008. Depuis le début de la campagne, de nombreux événements locaux sont organisés par des agences d’épilepsie au Canada et dans le monde.

Épilepsie Gaspésie-Sud vous demande d'illuminer votre immeuble, vos panneaux d'affichage, etc. en mettant des lumières mauves le 26 mars, afin de soutenir les personnes atteintes d'épilepsie. Il y a environ 50 millions de personnes dans le monde qui souffrent d'épilepsie. Environ 1 personne sur 100 souffre d'épilepsie. Plus de 300 000 Canadiens souffrent d'épilepsie, profitons de cette journée pour leur donner notre appui.

**240304.066 DEMANDE(S)**

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

• Club de motoneige Les Sentiers Blancs Inc – Campagne de sociofinancement ;	150 \$
• Demande de commandite – Hockey Cougars Gaspésie 2017 – Tournoi de hockey - Moncton 24 au 26 mai 2024 ;	150 \$
• Demande d'aide financière – Florence Lelièvre – 58 <sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Sherbrooke du 1 au 9 mars 2024;	225 \$
• Demande de commandite – Carnaval de Pabos ;	400 \$
• Maritimes 2024 – Voyage finissants Polyvalente Mgr Sévigny ;	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.067 SIGNATAIRE – ENTENTE DE PRÉOCCUPATION « ZONE VÉLO PABOK »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville la convention de préoccupation d'une portion du terrain Gaspésia (lot 5 022 244) afin d'y installer les infrastructures nécessaires pour l'aménagement d'une « ZONE VELO PABOK ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.068 PROCLAMATION MUNICIPALE À UNE DEMANDE D'APPUI FORMULÉE PAR AUTISME DE L'EST-DU-QUÉBEC**

ATTENDU que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

ATTENDU qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles

auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

ATTENDU qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

ATTENDU qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.069 EMBAUCHE - OPERATEUR ASSAINISSEMENT DES EAUX ET AU CONTROLE DE L'EAU POTABLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-François Joannis, à titre d'opérateur en assainissement des eaux et au contrôle de l'eau potable, poste régulier, au taux horaire correspondant au 1<sup>e</sup> échelon de la convention collective des employés municipaux (CSN) pour ce type d'emploi.

Monsieur Jean-François Joannis débutera sa période d'essai de mille quarante (1 040) heures effectivement travaillées le 11 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.070 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 51 032.85 \$, pour le journal des achats du mois de décembre 2023, une somme de 802 893.03 \$ pour le journal des achats du mois de février 2024 et une somme de 120 784.65 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.071 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN SUBSTITUT**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que monsieur le conseiller GAÉTAN DARAÎCHE soit nommé à titre de maire suppléant et qu'il soit autorisé à représenter la Ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

Il est aussi résolu que monsieur le conseiller Raynald Leblanc soit substitut du maire suppléant et qu'il soit autorisé à représenter la Ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.072 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU ROCHER (COMITÉ ORGANISATEUR COUPE INNERGEX) – 14 AU 17 MARS 2024**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente association du hockey mineur du rocher (comité organisateur coupe INNERGEX) qui se tiendra du 14 au 17 mars 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.073 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE TOURNOI LOISIRS-ADULTES – 21 AU 24 MARS 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche ,appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc , et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente du tournoi loisirs adultes qui se tiendra du 21 au 24 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.074 MISE À JOUR – LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche , appuyé de monsieur le conseiller monsieur le conseiller Raynald Leblanc , et unanimement résolu que ce conseil accepte la nomination des membres énumérés ci-dessous pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Chandler

Jules Monfette	Non membre du Conseil
Régis Soucy	Non membre du Conseil
Rodrigue Castilloux	Non membre du Conseil
Roger Joncas	Non membre du Conseil
Julien Lambert	Non membre du Conseil
Éric Smith	Non membre du Conseil
Raynald Leblanc	Conseiller municipal

Pierre-Luc Arsenault	Conseiller municipal
Marc-André Noel	Responsable de l'application des règlements d'urbanisme et secrétaire remplaçant
Paméla Sweeney	Responsable de l'application des règlements d'urbanisme
Marie-Christine Thériault	Secrétaire du comité

Il est également résolu que la présente résolution abroge toutes les précédentes résolutions contenant des nominations sur le CCU de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.075 URLSGIM – NOMINATION DE DEUX (2) DÉLÉGUÉES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil délègue madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle et madame Marie-Claude Prévost, coordonnatrice aux loisirs pour représenter la Ville de Chandler à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.076 OCTROI DE CONTRAT – PISCINES J. VAILLANCOURT – ACHAT DE PALMIER SYNTHÉTIQUE – PROJET DE QUARTIER CHANDLER EST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil accepte la soumission numéro 10671, au montant de 8 286.79 \$, toutes taxes comprises, de PISCINES J. VAILLANCOURT pour l'achat et le transport de 3 palmiers synthétiques.

Il est également résolu que ce conseil prévoit un budget de 2 000 \$ pour l'ancrage desdits palmiers.

Il est également résolu que le paiement pour l'achat, le transport et l'installation des palmiers synthétiques sera prélevé du projet de quartier Chandler Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.077 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CISSS DE LA GASPÉSIE (VILLA PABOS) - RÉOLUTION 24-U-03**

CONSIDERANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 75, rue des Cèdres, quartier Chandler, à Chandler ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, le CISSS de la Gaspésie, souhaite agrandir le bâtiment de la Villa Pabos et effectuer des travaux pour aménager un stationnement hors-rue ;

CONSIDÉRANT qu'un plan a été produit par monsieur Julien Lambert, arpenteur-géomètre, le 13 février 2024, minute 726 ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autres ceux d'accroître l'offre en habitation et en soins, particulièrement pour les personnes âgées et à faible revenu, et d'accroître la sécurité de la circulation de long d'une voie publique

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil accepte la recommandation du CCU d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par le CISSS de la Gaspésie, soit une réduction du nombre de case de stationnement prescrit par l'article 88 du Règlement de zonage 2017-Z-001 pour un usage « public et institutionnel » à 72 cases de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.078 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CISSS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES - RÉOLUTION 24-U-04**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 75, rue des Cèdres, quartier Chandler, à Chandler ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, le CISSS de la Gaspésie, souhaite agrandir le bâtiment de la Villa Pabos et effectuer des travaux pour aménager un stationnement hors-rue ;

CONSIDÉRANT qu'un plan a été produit par monsieur Julien Lambert, arpenteur-géomètre, le 13 février 2024, minute 726 ;

Considérant qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autres celui d'accroître l'offre en habitation et en soins, particulièrement pour les personnes âgées et à faible revenu.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc , appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil accepte la recommandation

du CCU d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par le CISSS de la Gaspésie, soit une réduction de la marge de recul arrière minimale prescrite de 3 mètres à 2,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.079 APPUI – CERTIFICATION VÉLOSYMPATHIQUE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler veut encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers ;

CONSIDÉRANT que le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre à la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT la reconnaissance d'une ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique ;

CONSIDÉRANT les nombreux investissements de la Ville de Chandler afin d'améliorer son réseau cyclable ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est donné comme objectifs :

- d'augmenter la part modale du vélo sur son territoire ;
- de développer le réseau cyclable (utilitaire et récréatif) ;
- de créer un comité de responsables des questions vélo pour la Ville de Chandler ;
- d'étendre, relier et intégrer son réseau de sentiers vélos récréatifs ;

CONSIDÉRANT que la certification *VÉLOSYMPATHIQUE* peut être une valeur ajoutée pour une ville au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés et Les Fleurons du Québec ;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement *VÉLOSYMPATHIQUE* ;

CONSIDÉRANT que ce programme de certification *VÉLOSYMPATHIQUE* permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant

de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil s'engage à entreprendre le processus de certification *VÉLOSYMPATHIQUE*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.080 AUTORISATION – BOUGE JUSQU'AU BOUT DU MONDE 2<sup>E</sup> ÉDITION – UTILISATION DE LA ROUTE 132**

CONSIDÉRANT qu'en octobre dernier, à l'école Antoine-Bernard à Carleton-sur-Mer, débutait un programme d'entraînements de course et musculation hebdomadaires afin de participer à une nouvelle édition de « La Course » du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL) ;

CONSIDÉRANT qu'après deux mois d'entraînement, l'organisation du GDPL a publié un communiqué qui mentionnait que l'édition 2024 serait annulée afin de planifier un nouvel événement pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette annonce, l'équipe de « Bouge pour que ça bouge » a décidé d'organiser le Défi « Bouge jusqu'au bout du monde » qui se tiendra les 11 et 12 mai 2024 **ou** les 18-19 mai de Carleton-sur-Mer à Gaspé, un trajet de 275 km ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil accepte que des coureurs de l'équipe « Bouge pour que ça bouge » circulent en bordure de la 132 et sur les routes municipales du camp belle feuille au kiosque d'information touristique.

Il est également résolu que l'organisation devra faire les démarches nécessaires auprès des autres intervenants concernés pour assurer la sécurité des coureurs lors de la tenue de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.081 SIGNATAIRES – LETTRE D'ENTENTE – MONSIEUR BERNARD DUGUAY**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville de Chandler la lettre d'entente concernant MONSIEUR BERNARD DUGUAY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.082 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - MANDATAIRE – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Chandler souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029.

AUTORISE le maire et le directeur général & greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.083 SIGNATAIRES DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS S'INSCRIVANT**

**DANS LA DÉMARCHE INTÉGRÉE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville la convention d'aide financière - Soutien à la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans la démarche intégrée en développement social sur le territoire de la MRC Rocher-Percé.

La présente convention a pour objet l'octroi par le RÉSEAU au MEMBRE d'une aide financière maximale de mille cinq cents dollars (1500 \$) conformément à l'entente intervenue entre le RÉSEAU et ses bailleurs de fonds dans leur soutien à la mise en œuvre du Plan de communauté 2023-2024 pour le volet Carnaval de Pabos St-François de l'action Voisins solidaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.084 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'il y aura adoption projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.085 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage et le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil, qui ont reçu une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 mars 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Rocher-Percé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.086 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – POINTAGE PRO – FOURNITURE D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE NEVCO**

Il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie ,appuyé de monsieur le conseiller madame la conseillère Josée Collin , et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 764, au montant de 8 048.25 \$, toutes taxes comprises, à POINTAGE PRO pour la fourniture d'un panneau numérique.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé à même le budget prévu au règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.087 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc,appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures énumérées ci-dessous à MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS pour des honoraires professionnels.

NUMERO DE FACTURE	DOSSIER	TOTAL (TTC)
226569	N/d :766-766034 V/d	1 129.59 \$
226563	N/d :766-766038 V/d	2 617.83 \$
226568	N/d : 766-766017 V/d	6 793.21 \$
226565	N/d : 766-766036 V/d	398.77 \$
226564	N/d : 766-766037 V/d	195.92 \$
226566	N/d : 766-766001 V/d	257.14 \$
226562	N/d : 766-766042 V/d	945.96 \$

	TOTAL	12 399.64 \$
--	-------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.088 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DES QUARTIERS CHANDLER EST ET OUEST – SITE GASPÉSIA PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures énumérées ci-dessous :

NUMERO DE FACTURE	COMMERCE	TOTAL (TTC)
6990-320564	CARQUEST	101.04 \$
11227	SOUDURE CMG	415.67 \$
	TOTAL	516.71 \$

Il est également résolu que ce montant soit prélevé à même le budget prévu pour les projets des quartiers Chandler Est et Chandler Ouest pour l'aménagement de la piste multifonctionnelle du site Gaspésia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.089 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GROUPE AKIFER INC. – PLAN DE PROTECTION - INSTALLATIONS DE PRODUCTION X0009073 ET X0009077**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie ,appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 34372, au montant de 827.82 \$, toutes taxes comprises, à GROUPE AKIFER INC., pour le plan e protection des installations de production X0009073 et X0009077.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.090 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – IMPRIMERIE DES ANSES – PROJET DE QUARTIER PABOS**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie , appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures numéros 794305 et 794304, au montant de 253.40 \$ et -214.43 \$, toutes taxes comprises, à imprimerie des Anses pour le projet de photo au bloc sanitaire de Pabos.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé à même le budget prévu pour les projets du quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.091 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE – PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Josée Collin , et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 13607, au montant de 1 149.75 \$, toutes taxes comprises, à LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE pour l'épandage de gravier sur le chemin menant à la ZEC.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé à même le budget prévu pour les projets du quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.092 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GBV AVOCATS – SERVICES RENDUS ET HONORAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie , appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 68859, au montant de 2 034.81 \$, toutes taxes comprises, à GBV AVOCATS pour des services rendus et de honoraires dans le cadre du dossier 14778-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.093 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – UMQ – COTISATION ANNUELLE 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc , appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 1341189, au montant de 4 869.95 \$, toutes taxes comprises, à L'UNION DES MUNICIPALITÉES DU QUEBEC pour la cotisation annuelle 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.094 NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil nomme **MONSIEUR LE CONSEILLER RAYNALD LEBLANC** pour siéger au sein du conseil d'administration de l'OMH de Chandler pour la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240304.095 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 19 h 43.

VILLE DE CHANDLER

---

Gilles Daraïche  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général & greffier